

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Avis vous est donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix tenue le 4 octobre 2022, le conseil de cette municipalité a adopté les premiers projets de règlements :

- No 425-2022 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- No 426-2022 sur la démolition d'immeubles.

QUE, les projets de règlement seront soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 8 novembre 2022 à 18h30 à la salle du conseil située au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

QUE, l'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur les contenus des règlements en cours d'adoption qui visent :

- à octroyer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;
- à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé par un inventaire du patrimoine de la MRC du Haut-Richelieu et dont le terrain partage une limite commune avec l'emprise de la rue Principale entre la limite sud du terrain situé au 809 rue Principale et la limite nord du terrain situé au 1133 rue Principale.

QUE, lors de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE, toute personne intéressée à ces règlements peut les consulter sur le site WEB ou au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix situé au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sur rendez-vous.

QUE, les projets de règlement ne contiennent aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE, ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 26^e jour du mois d'octobre 2022.


Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière